



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 AVRIL 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD,

ABSENTS EXCUSES : Mme Gaëlle BLANCHARD (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS : Marie-Noëlle LAVERTON, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : PARTICIPATION A L'ACTION « ELU.E.S RURAL.E.S RELAIS DE L'EGALITE » ET DESIGNATION D'UN RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL. DEL2023-57

Rapporteur : Marielle MERMOUD

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'action «Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMFR) ;
Considérant, le congrès national de l'association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « la Femme, la République, la Commune ».
L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un appel à Manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes.

Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » :
Un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socles » et spécificités départementales et de mobilisation du réseau :

- 1) La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'égalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
- 2) La formation des élus relais à la lutte contre les violences faites aux femmes et toutes formes de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus »
- 3) La mise en place d'un réseau au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (par exemple le CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes...) ;

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Il est joignable facilement (courriel, lettres...), reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant la confidentialité, recherche des structures et oriente les victimes. Impulse des actions de sensibilisation auprès de divers publics notamment auprès des jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **DE SOUTENIR** cette action ;

- **DE DESIGNER** Madame **Marielle MERMOUD** comme « élue rurale relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal ;

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

En Mairie, le 27 avril 2023
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 27 avril 2023
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le